



## **INFO** aux agents suite au sondage de l'UFAP

Vous avez dû recevoir un sondage de la part de l'UFAP.

**Le SNP PT FO vous met en garde sur les questions posées.**

« **Voulez-vous conserver la catégorie C ?** »

Le SNP PT FO revendique la passage de tous les agents de catégorie C en catégorie B. Si certains agents restent en catégorie C, quel sera leur avenir ? **Est-ce encore une méthode de l'ufap pour diviser les agents de catégorie C comme cela a été fait en 1999 ?**

« **Si oui, être basculé dans les corps communs ?** »

Actuellement rien ne s'oppose à ce qu'un fonctionnaire de la DAP prenne un poste dans le corps des adjoints techniques « hors AP » par voie de détachement. Cependant, le SNP PT FO tient à vous informer que vous perdez la PSS (**environ 400€ par mois**) si vous rejoignez un poste à la PJJ ou dans les services judiciaires.

« **Voulez-vous que l'ensemble des C passe en B ?** »

Le SNP PT FO revendique cela **depuis 1995**. Nous considérons que les adjoints techniques de l'administration pénitentiaire exercent des missions qui leur permettent d'accéder à la catégorie B.

« **Dans le grade de technicien, voulez-vous 2 grilles ?** »

« **Dans le grade de technicien, voulez-vous 3 grilles ?** »

Pour le SNP PT FO, un nombre trop élevé de grilles dans la catégorie B retarderait le passage des agents en catégorie A.

« **Voulez-vous basculer dans les corps communs de catégorie B ?** »

Le SNP PT FO vous informe qu'il n'existe pas de corps commun de personnels techniques dans les autres directions du Ministère de la Justice mais que le Ministère de la Fonction Publique souhaite créer un corps interministériel basé sur les grilles indiciaires types.

« **Voulez-vous perdre votre statut spécial ?** »

Le SNP PT FO vous informe que le statut spécial vous permet d'avoir la PSS (**minimum 21 %**), prime prise en compte intégralement dans **le calcul de la retraite**. La perte du statut spécial revient à dire que nous devenons des fonctionnaires **standards auxquels sont appliquées les grilles types de la fonction publique**, sans reconnaissance financière de la spécificité pénitentiaire. **Le statut spécial nous permet aussi d'avoir des grilles sur-indiciées, donc un salaire mensuel plus élevé.**

Le SNP PT FO tenait à vous apporter ces informations afin que ceux qui souhaitent répondre puissent le faire en toutes connaissances de causes.

**Réfléchissez bien  
Et  
Surtout ne vous laissez pas manipuler !!**

Le 10 mai 2016,  
Le Secrétaire Général  
Paul BONO